



---

**Onzième session**

La Haye, 14-22 novembre 2012

**Élection du procureur adjoint de  
la Cour pénale internationale**

**Note du Secrétariat**

1. Conformément au paragraphe 4 de l'article 42 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et au paragraphe 36 de la résolution de l'Assemblée des États Parties ICC-ASP/3/Rés. 6 sur la procédure de nomination et d'élection des juges, du procureur et des procureurs adjoints de la Cour, le procureur présentera trois candidats pour chaque poste de procureur adjoint à pourvoir.
2. Dans un courrier daté du 4 septembre 2012, le procureur de la Cour a fait connaître au président de l'Assemblée des États Parties le nom des trois candidats suivants au poste de procureur adjoint de la Cour (voir annexe) :
  - (a) M. Paul Rutledge (Australie) ;
  - (b) M. James Stewart (Canada) ; et
  - (c) M<sup>me</sup> Raija Toiviainen (Finlande).
3. Le courrier présente un descriptif des procédures suivies pour sélectionner les candidats ; des statistiques concernant la sélection des candidats (voir annexe, appendice I) ; ainsi qu'un exposé des qualifications (voir annexe, appendice II), conformément au paragraphe 37 de la résolution ci-dessus mentionnée.
4. Conformément aux dispositions du paragraphe 41 de la même résolution, les procédures d'élection du procureur précisées à la section E de ladite résolution s'applique *mutatis mutandis* à l'élection de tout procureur adjoint.

## Annexe

### Lettre du procureur au président de l'Assemblée

Le 4 septembre 2012,

Votre Excellence,

J'ai l'honneur de vous informer, en votre qualité de président de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, que la procédure de sélection des candidats pour la nomination au poste de procureur adjoint (poursuites) a été conduite à terme.

Les personnes dont la candidature est présentée ci-après ont été sélectionnées parmi 120 candidats proposés par des États Parties et des États non Parties. La vacance de poste a été publiée pendant neuf semaines, du 9 février au 15 avril 2012, conformément aux procédures de la Cour.

En vertu du paragraphe 3 de l'article 42 du Statut, les candidats doivent être des personnes jouissant d'une haute considération morale, ayant de solides compétences et une grande expérience pratique en matière de poursuites et de procès dans les affaires pénales. L'organisation d'entretiens approfondis a permis de repérer des candidats répondant à de telles exigences.

Après avoir examiné toutes les demandes au cours des mois de mai et juin, le comité de sélection composé de trois membres, sous ma présidence, a sélectionné quinze candidats pour un entretien de présélection et une visite au siège de la Cour. Treize de ces candidats ont accepté l'invitation à participer au processus de présélection. Outre l'entretien approfondi de présélection au cours duquel le comité de sélection a soumis les candidats à un examen permettant d'évaluer leurs capacités et compétences dans le domaine juridique et administratif, les candidats ont aussi été reçus individuellement pour des entretiens approfondis par les hauts responsables du Bureau du procureur. Tous les candidats ont également présenté des réponses par écrit aux mêmes questions, en bénéficiant d'un temps égal pour répondre à ces questions. Les rencontres avec les hauts responsables avaient pour objectif d'évaluer tant les qualités relationnelles des candidats que leur permettre de faire connaître plus librement leur conception du Bureau du procureur et du rôle du procureur adjoint. Ces entretiens ont fait l'objet de rapports qui ont ensuite été distribués aux membres du comité de sélection.

Au terme des entretiens de présélection, six candidats ont été sélectionnés en vue d'entretiens approfondis qui ont eu lieu les 23 et 24 juillet, et le 14 août 2012. Le comité de sélection composé de cinq membres, comprenant également deux personnes extérieures au Bureau, m'ont aidé à évaluer plus profondément les qualités, compétences et connaissances des candidats dans le domaine juridique. Les entretiens ont été suivis de réunions avec un groupe d'avocats principaux de première instance qui leur ont posé une série de questions d'ordre juridique ou autre, et m'ont ensuite fait part de leurs impressions.

Tant le comité de sélection que le groupe d'avocats principaux de première instance ont été unanimes pour conclure que l'ensemble des candidats était de grande qualité, chacun, individuellement, possédant ses atouts et ses faiblesses. J'ai soigneusement examiné les arguments tant du comité de sélection que des avocats principaux de première instance. Prenant en compte ma propre conception du Bureau, et conformément au paragraphe 4 de l'article 42 du Statut de Rome, j'ai décidé de présenter trois candidats qui possèdent l'expérience et les qualités requises pour m'aider à faire fonctionner dûment et efficacement le Bureau. Ces trois candidats sont (par ordre alphabétique) : M. Paul Rutledge (Australie) ; M. James Stewart (Canada) ; et M<sup>me</sup> Raija Toiviainen (Finlande). Chacun de ces trois candidats possède les compétences et les qualités pour faire un excellent procureur adjoint et tous remplissent parfaitement les exigences imposées par le Statut. Chacun d'eux apporterait un complément de service bienvenu au sein du Bureau.

Je vous prie de bien vouloir, Excellence, transmettre ces noms à l'Assemblée des États Parties pour examen lors de la 11<sup>e</sup> session prochaine de novembre 2012. Les statistiques relatives au nombre total de candidats ainsi que le nombre total des candidats

interrogés figurent en annexe dans l'appendice I. Les *curricula vitae* des candidats sélectionnés figurent dans l'appendice II (par ordre alphabétique), pour examen par l'Assemblée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considérations,  
Fatou Bensouda, procureur.

## Appendice I

### Statistiques concernant la sélection des candidats pour le poste de procureur adjoint (poursuites) au Bureau du procureur de la Cour pénale internationale.

#### A. Statistiques des candidatures reçues

Un ensemble de 120 candidatures pour le poste de procureur adjoint (poursuites) ont été reçues. On trouvera ci-dessous une répartition par sexe, pays de nationalité (État Partie ou non Partie) et origine géographique.

<b>Nombre total de candidatures reçues</b>	<b>120</b>			
		<i>% du total</i>	<i>sous-total</i>	<i>% sous-total</i>
Candidates femmes	28	(23%)		
Candidats hommes	92	(77%)		
Candidats d'États Parties	78	(65%)		
Femmes			21	(27%)
Hommes			57	(73%)
Candidats d'États non Parties	42	(35%)		
Femmes			7	(17%)
Hommes			35	(83%)
Candidats africains	31	(26%)		
Candidats asiatiques	12	(10%)		
Candidats est-européens	2	(2%)		
Candidats d'Amérique latine et des Caraïbes	11	(9%)		
Candidats d'Europe occidentale et autres pays	64	(33%)		

#### B. Statistiques de la première sélection

Candidats d'États Parties	15	
Candidats africains et asiatiques	3	
Candidats est-européens	1	
Candidats d'Amérique latine et des Caraïbes	1	
Candidats d'Europe occidentale et autres pays	9	
1. première sélection :	15 candidats	(12 hommes / 3 femmes)
2. présélection :	13 candidats	(10 hommes / 3 femmes)
3. entretiens individuels :	6 candidats	(4 hommes / 2 femmes)

## Appendice II

### Liste alphabétique des candidats présentés pour le poste de procureur adjoint (poursuites) au Bureau du procureur de la Cour pénale internationale

	<i>Page</i>
1. Paul Rutledge (Australie).....	4
2. James K. Stewart (Canada) .....	12
3. Raija Toiviainen (Finlande) .....	18

#### 1. Paul Rutledge (Australie)

[Original : anglais]

##### Sommaire raisonné des expériences acquises

1. Expérience de gestion au plus haut niveau hiérarchique :
  - (a) Expérience de huit années de directeur adjoint des poursuites publiques pour le Queensland (Australie), période au cours de laquelle j'ai occupé les fonctions de directeur des poursuites publiques occasionnellement. Il s'agit d'un bureau important, employant plus de 300 personnes ;
  - (b) Ces dernières années, j'ai occupé les fonctions de conseiller à la fois pour le procureur général de Papouasie-Nouvelle-Guinée et pour le directeur des poursuites publiques des Îles Salomon, sur les questions de gestion. J'ai également occupé les fonctions de directeur adjoint des poursuites publiques pour les Îles Salomon ;
  - (c) Préalablement, j'ai acquis une vaste expérience dans l'encadrement « intermédiaire » à la fois dans les Bureaux du Queensland et du Commonwealth du directeur des poursuites publiques en Australie ; et
  - (d) Entre autres choses, dans l'exercice des fonctions décrites ci-dessus, j'ai pu acquérir une grande expérience en matière de :
    - (i) Supervision et gestion du personnel ;
    - (ii) Conception et mise en œuvre des pratiques et procédures ;
    - (iii) Gestion et supervision des charges de travail ;
    - (iv) Représentation de mon Bureau au niveau gouvernemental, dans les médias et les forums publics et professionnels ; et
    - (v) Gestion rentable des ressources relatives aux poursuites.
2. Expérience en droit pénal :
  - (a) J'ai à mon actif une expérience de plus de trente années dans les fonctions de procureur ;
  - (b) J'ai exercé à tous les niveaux de procédure du système de justice pénale australien, jusques et y compris la Haute Cour de justice d'Australie ;
  - (c) J'ai exercé dans les tribunaux de première instance et les cours d'appel aux Îles Salomon et en Papouasie-Nouvelle-Guinée ; et
  - (d) J'ai acquis une expérience importante dans la conduite des procès les plus complexes en première instance et en appel.

## Curriculum vitae

### Informations personnelles

Né le 2 avril 1953

### Cursus universitaire

1. Maîtrise de Droit, université du Queensland, 1979.
2. Master de Droit public et international, université de Melbourne, 2012.

### Qualifications professionnelles

1. Admis au Barreau de la Cour suprême du Queensland le 30 janvier 1979.
2. Inscrit au Barreau de la Haute Cour d'Australie le 20 mars 1985.
3. Auparavant inscrit en tant qu'avocat dans les Îles Salomon.
4. Autorisé à exercer en tant qu'avocat en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

### Situation actuelle

Conseiller principal du procureur général et chef de l'équipe chargée des poursuites en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

### Antécédents professionnels (depuis la date d'admission)

1. *Bureau du procureur général de Papouasie-Nouvelle-Guinée*, conseiller principal et chef de l'équipe chargée des poursuites, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010.
2. *Bureau du directeur des poursuites publiques du Queensland*, directeur adjoint des poursuites publiques du Queensland, de mars 2002 à mars 2010.
3. *Bureau du directeur des poursuites publiques*, Îles Salomon, directeur adjoint des poursuites publiques, d'août 2008 à décembre 2008 (note : j'avais alors pris un congé sur le poste 2).
4. *Bureau du directeur des poursuites publiques*, Îles Salomon, conseiller en gestion stratégique auprès du directeur, du 4 décembre 2007 au 21 mars 2008 (note : j'avais alors pris un congé sur le poste 2).
5. *Bureau du directeur des poursuites publiques*, Queensland, consultant procureur de la Couronne, de février 1991 au 28 mars 2002.
6. *Bureau du directeur des poursuites publiques du Commonwealth*, Brisbane, juriste principal, de juin 1988 à février 1991.
7. *Commission d'enquête concernant les éventuelles activités illégales et l'inconduite afférente des services policiers (enquête Fitzgerald)*, assistant de l'avocat, de mai 1987 à juin 1988.
8. *Direction générale de la constitution et de la législation*, Bureau du solliciteur général, Brisbane, officier judiciaire, de mai 1985 à mai 1987.
9. *Direction des poursuites*, Bureau du solliciteur général, Brisbane, officier judiciaire et procureur de la Couronne, d'août 1979 à mai 1985.
10. *Bureau du défenseur public*, Brisbane, agent chargé des entretiens, de juin 1978 à août 1979.

J'ai été nommé conseiller principal du procureur général de Papouasie-Nouvelle-Guinée en avril 2010. Avant cette nomination, j'ai occupé le poste de directeur adjoint des poursuites publiques du Queensland (Australie) pendant huit ans. Au cours des deux ans précédant ma nomination au poste de conseiller principal du procureur général de

Papouasie-Nouvelle-Guinée, j'ai également exercé les fonctions de conseiller principal et conseiller adjoint du directeur des poursuites publiques des Îles Salomon pour une période totale de huit mois.

J'ai à mon actif plus de trente années de pratique du droit pénal, la plupart de ces années dans les fonctions de procureur soit pour l'État du Queensland soit pour le Commonwealth d'Australie.

J'ai exercé à tous les niveaux juridiques, jusques et y compris à la Haute Cour d'Australie ainsi qu'au sein de différents tribunaux, enquêtes et commissions d'enquête. J'ai également exercé à la Haute Cour et à la Cour d'appel des Îles Salomon et à la Cour nationale de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Je suis intervenu dans des centaines de procès et appels et dans des milliers d'autres procédures pénales. Pendant de nombreuses années, je me suis spécialisé dans les procès particulièrement complexes impliquant toute une série de preuves médico-légales, notamment les preuves par l'ADN.

Outre mon expérience en tant que procureur, j'ai acquis une solide expérience en :

- (a) gestion du personnel ;
- (b) en tant que représentant de mon bureau dans le cadre de réunions et de négociations inter-institutions, nationales et internationales ;
- (c) en tant que conseiller dans les domaines juridique, de politique ou de fonctionnement général ;
- (d) formation ;
- (e) mentorat ;
- (f) initiative de changements législatifs, conseils dans le cadre d'enquêtes en matière d'infractions pénales et de gestion stratégique.

Par ma fonction de directeur adjoint des poursuites publiques du Queensland, j'ai obligation de tenir un rôle de premier plan dans la gestion du bureau DPP du Queensland, d'un effectif de plus de 300 personnes, possédant un siège social et 9 bureaux régionaux. De plus, j'interviens dans les procès et appels les plus complexes et les plus difficiles traités par mon bureau.

Des résumés de quelques affaires que j'ai déférées devant la justice ont été joints à ce document, avec pour objectif de donner au lecteur un aperçu des affaires dans lesquelles je suis intervenu. Il pourra être constaté que j'ai déféré devant la justice une grande diversité d'infractions, et que j'ai traité une grande variété de preuves.

Les recours en appel que j'ai énuméré ne concernent que ceux qui ont été réouvert dans les recueils d'arrêt.

### **Aperçu de l'expérience**

Notamment :

1. Gestion, supervision et direction du personnel.

Je possède une expérience de la gestion de plus de dix années aux échelons les plus élevés, et de nombreuses années d'expérience supplémentaire dans les échelons intermédiaires.

En tant que directeur adjoint, j'ai tenu un rôle de premier plan dans la gestion des bureaux du directeur des poursuites publiques du Queensland et des Îles Salomon. J'occupe actuellement le rôle de mentor auprès du procureur général de Papouasie-Nouvelle-Guinée pour ce qui concerne la gestion de son bureau.

Avant d'occuper mes fonctions actuelles, j'ai également acquis une expérience importante de la gestion en tant que membre des comités de gestion du bureau du directeur des poursuites publiques du Commonwealth à Brisbane, et du bureau du directeur des poursuites publiques du Queensland.

Au cours des premières années de ma carrière, j'ai également acquis une bonne expérience en supervisant directement un effectif de moindre importance, parmi les personnels juridique et non juridiques. J'ai par exemple dirigé une équipe de travail composée de 16 agents DPP (chargés de préparer les dossiers pour le déféré), de même qu'une équipe de procureurs entamant des poursuites pour tout une série d'infractions. De même, alors que j'étais affecté à la commission d'enquête, j'ai dirigé des enquêtes impliquant des équipes de police, des comptables et des avocats.

2. Conseils dans les domaines juridique, de politique ou de fonctionnement général aux directeurs des poursuites publiques du Queensland et des Îles Salomon, et au procureur général de Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi qu'au Ministre de la Justice et procureur général (Queensland) ;

J'ai régulièrement prodigué des conseils aux directeurs des poursuites publiques (Commonwealth et État) et au Ministre de la Justice et procureur général sur une grande diversité de questions, notamment sur l'exercice du pouvoir discrétionnaire d'intenter des poursuites, l'octroi d'indemnités pour éviter les poursuites, la suffisance de preuves, les questions de politique et amendements à la loi. J'ai également prodigué ce type de conseils au directeur des poursuites publiques des Îles Salomon et au procureur général de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

3. Conseils aux autorités chargées d'enquêtes.

Au cours de ma carrière, j'ai eu à traiter avec une grande diversité d'autorités chargées d'enquêtes, notamment avec la police du Queensland, avec la police fédérale, la Commission australienne de lutte contre la criminalité et l'instance l'ayant précédée, l'Autorité nationale de lutte contre la criminalité, la Commission sur les crimes et inconduites, et les enquêteurs rattachés à des organes statutaires tels que le Bureau des services fiscaux. J'ai également prodigué ce type de conseils aux Forces de police royale des Îles Salomon ainsi qu'aux officiers de police de la Participating Police de la mission d'aide régionale des Îles Salomon et aux forces de police de Papouasie-Nouvelle-Guinée. À l'occasion de mes contacts avec ces autorités, j'ai prodigué des conseils sur une grande diversité de thèmes, liés notamment aux enquêtes en cours, à l'élaboration des preuves et suffisance de preuves.

4. Rôle de mentor auprès d'autres juristes.

J'ai donné des conseils et des orientations pendant de nombreuses années à d'autres procureurs et personnels juridiques chargés de préparer des dossiers. Outre ma charge en Australie, j'ai également donné des conseils et des orientations à des procureurs et des agents du Bureau du directeur des poursuites publiques pour les Îles Salomon et du Bureau du procureur général de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

5. Conduite et supervision d'enquêtes sur infractions présumées.

Alors que j'étais en fonction à la Commission d'enquête, j'étais responsable de l'ouverture, de la supervision et de la conduite personnelle d'enquêtes. J'ai régulièrement prodigué des conseils aux polices du Queensland, des Îles Salomon et de Papouasie-Nouvelle-Guinée concernant certaines enquêtes en cours.

6. Préparation de textes législatifs et aide au moment de leur ratification au parlement.

Alors que j'étais en fonction à la Direction générale de la constitution et de la législation du Bureau du solliciteur général, j'étais chargé de rédiger les amendements à la législation, de tenir informé le conseiller parlementaire, d'aider aux procédures de ratification par le parlement. Ma fonction exigeait que je sois en contact direct avec le procureur général et Ministre de la Justice et autres membres du parlement du Queensland. Je me suis également intéressé, au fil des ans, à tout un ensemble de réformes législatives en rapport avec le droit et la procédure pénale. Tout récemment j'ai rédigé un nouveau projet de loi pour le procureur général (« Pouvoirs et fonctions ») afin de remplacer la législation existante concernant le fonctionnement du Bureau du procureur général en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

7. Activités de représentation du directeur des poursuites publiques et de l'État du Queensland.

En plus des activités de représentation du bureau comme précisé ci-dessus dans ce document, j'ai participé précédemment à deux commissions parlementaires (la commission parlementaire australienne mixte sur l'Autorité nationale de lutte contre la criminalité et la commission parlementaire mixte du Victoria sur les stupéfiants). J'ai également représenté le solliciteur général au cours de différentes conférences et négociations du Commonwealth ou de l'État. J'ai par exemple représenté le solliciteur général aux réunions des agents du Commonwealth / de l'État pour discuter de la mise en œuvre du Traité d'entraide judiciaire en matière pénale. J'ai été membre d'un certain nombre de commissions importantes dans le cadre du système de justice pénale du Queensland, assumant diverses responsabilités au sein de ce système, par exemple le Comité d'examen pour les prisonniers dangereux (délinquants sexuels) et le Comité sur la banque de données du Queensland concernant la détermination de la peine.

8. Intervenant dans les conférences et autres forums publics.

J'ai présenté des communications dans un certain nombre de conférences importantes, comme :

(a) En avril 2008 : Questions concernant la loi et l'ordre public au XXI<sup>e</sup> siècle, accueilli par le Barreau/Banco Court, palais de justice de Brisbane, sur le thème « Gestion des cas-résolution rapide » ;

(b) En novembre 2006 : Conférence internationale accueillie par le Réseau canadien de la justice, à Ottawa (Canada), sur les délinquants dangereux, où j'ai présenté une communication sur le thème « Le procureur face au délinquant dangereux » ;

(c) En juillet 2006 : J'ai participé à un forum organisé par l'université Griffith ayant pour thème l'usage du test ADN entraînant une condamnation injustifiée ;

(d) Conférence inaugurale sur le droit pénal 2006, Parlement du Queensland : « Redécouvrir la découverte criminelle et les défis concernant la divulgation » ;

(e) Conférence internationale accueillie par le Bureau des procureurs généraux de Corée du Sud, juillet 2005, sur le thème « L'utilisation de la preuve pré-enregistrée dans les procédures pénales » ;

(f) Neuvième conférence annuelle de l'Association internationale des procureurs, tenue à Séoul (Corée du Sud) en août 2004 sur le thème « Les directives en matière de détermination de la peine et le rôle des procureurs » ;

(g) Sixième conférence annuelle de l'Association internationale des procureurs, tenue à Sydney en septembre 2001 sur le thème « L'utilisation de la technologie interactive du lieu du crime par le tribunal » ;

(h) Quinzième Symposium international sur les sciences judiciaires, tenu à la Gold Coast en 2000, où je suis intervenu sur « Les sciences judiciaires dans les procès » ; et

(i) Symposium 2000 (organisé par le Barreau du Queensland) sur le thème « Le système de justice pénale et les changements proposés ».

J'ai présenté de nombreuses communications concernant les poursuites à des délégations de la région Asie : en particulier à des délégations de procureurs et autres fonctionnaires de justice venant de Chine, de Corée du Sud et du Japon.

J'ai également, en un certain nombre d'occasions, présenté diverses communications publiques sur des sujets liés au système de justice pénale, par exemple :

(a) J'ai été interviewé sur la radio ABC au sujet de l'utilisation du test ADN en tant que preuve dans les procès, et au sujet de ma carrière ;

(b) Quatre de mes procès ont été adaptés pour la série « Enquêteurs scientifiques » de la télévision nationale australienne en 2005 et 2006. Un de mes procès a été pris pour thème, en 2006, de deux épisodes de l'émission américaine « 48 heures », sur

CBS, et pris comme thème d'une émission canadienne qui a été diffusée dans toute l'Amérique du Nord. J'ai été interrogé à l'occasion de leur diffusion ;

(c) J'ai été invité à prononcer le discours d'ouverture pour un programme de la Bibliothèque nationale du Queensland sur les affaires de meurtre du Queensland ;

(d) J'ai participé à une présentation publique des sciences judiciaires par des policiers, experts judiciaires et représentants du ministère public à l'université du Queensland ;

(e) J'ai participé à la production de l'émission scientifique « Future Tense », produit pour la chaîne *Discovery* au Royaume-Uni pour une distribution mondiale, où la technologie interactive du lieu du crime mise au point au Queensland a été mise en lumière. J'ai travaillé en étroite collaboration avec la police du Queensland afin de développer l'utilisation de cette technologie par le tribunal ;

(f) J'ai participé en tant qu'intervenant à la conférence 2001 sur les victimes des violences sexuelles au sein des Églises et des institutions publiques ;

(g) J'ai présenté un certain nombre d'exposés aux étudiants des universités Griffith et Bond ;

(h) J'interviens régulièrement devant différentes victimes d'organisations criminelles ; et

(i) En mai 2007, j'ai présenté une communication à la Société des sciences judiciaires d'Australie et de Nouvelle-Zélande sur « l'effet CSI »

9. Formation dispensée aux policiers, personnels chargés des poursuites, témoins experts et autres divers représentants de la profession ; par exemple :

(a) Aux services de Police en Australie, aux Îles Salomon et en Papouasie-Nouvelle-Guinée (notamment à l'Académie de formation des policiers sur les préparations de réunions, procédures de poursuite, à des conférences, etc.) ;

(b) Au personnel chargés des poursuites et membres de la profession en général (du type Formation juridique permanente) sur des thèmes liés aux enquêtes et aux poursuites. J'ai notamment présenté une communication dans le cadre d'une conférence de Formation juridique permanente pour le Barreau, abordant des sujets tels que l'ouverture/clôture des dossiers d'accusation, l'examen d'interrogatoires principaux, de contre-interrogatoires ou certaines considérations éthiques ;

(c) Aux étudiants de l'université Bond sur la question des témoignages d'expert ; et

(d) Aux experts judiciaires : j'ai entre autres dispensé une formation en collaboration avec l'Institut national des sciences judiciaires et le Département de la santé du Queensland, sur le témoignage à titre d'expert au tribunal, et dans le cadre du programme de formation dispensé par les experts judiciaires du Bureau du directeur des poursuites publiques.

J'ai également présenté des conférences de Formation juridique permanente aux procureurs au sein du Bureau du directeur des poursuites publiques pour les Îles Salomon et du bureau du procureur général de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

10. Gestion de projets.

J'ai élaboré et mis en œuvre un système de gestion des mises en accusation, utilisé par le Bureau du directeur des poursuites publiques du Queensland.

J'ai participé à un certain nombre de commissions supervisant divers projets importants faisant appel à des organismes extérieurs, tels que le projet d'une base de données des peines des tribunaux du Queensland et le projet Internet sans fil des Hautes Cours, ainsi que d'à de nombreuses commissions inter-institutions telles que la Commission de surveillance des délinquants sexuels graves.

11. Liaison avec des autorités nationales et internationales.

J'ai établi des liens solides avec un ensemble de personnes et d'autorités australiennes et internationales importantes.

Sur le plan international, j'ai été en contact avec des autorités telles que la Cour pénale internationale, l'Association internationale des procureurs, l'Association nationale des procureurs de district (États-Unis), le Pôle de développement Australie-Chine, l'Institut de recherche des procureurs américains, le Centre national pour la poursuite pénale pour maltraitance des enfants (État-Unis), ainsi qu'un grand nombre d'autorités judiciaires et de services de poursuites en République de Corée, en République populaire de Chine, au Japon et à Taiwan.

En Australie, j'ai établi des liens solides avec toutes les autorités de poursuites australiennes ainsi qu'avec les autorités chargées des enquêtes, les tribunaux ou autres institutions juridiques, ainsi qu'un certain nombre d'universités.

### **Aperçu des fonctions occupées**

1. *Conseiller principal du procureur général*, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Bureau du procureur général, depuis avril 2010.

J'exerce une activité de conseil et de mentorat auprès du procureur général et de son équipe pour tous les domaines d'activité allant de la gestion à la plaidoirie. Je me suis également engagé dans un ensemble d'activités avec d'autres organismes liés au fonctionnement de la justice en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Mon rôle consiste à renforcer l'institution du Bureau du procureur général, notamment en développant les capacités de son équipe.

2. *Directeur adjoint des poursuites publiques*, Queensland (Australie), Bureau du directeur des poursuites publiques, Queensland, nommé le 28 mars 2002.

Ce poste est le second poste le plus élevé dans la hiérarchie du ministère public du Queensland. Le directeur adjoint des poursuites publiques (Queensland) est chargé de la direction et de la gestion du personnel ; il participe en outre dans les procès et appels complexes et conseille le directeur des poursuites publiques et le Ministre de la Justice et procureur général. J'ai régulièrement été appelé à représenter le bureau dans différents forums. J'ai de même occupé les fonctions de directeur des poursuites publiques dans un certain nombre d'occasions.

3. *Directeur adjoint des poursuites publiques*, Îles Salomon, Bureau du directeur des poursuites publiques, Îles Salomon, d'août 2008 à décembre 2008.

J'ai été invité à prendre les fonctions mentionnées ci-dessus suite à mon séjour antérieur en tant que conseiller du directeur. Cette fois, l'accent fut mis sur l'activité judiciaire, l'encadrement du personnel et l'aide permettant de faire avancer le processus de changements que j'avais amorcé lors de ma première nomination.

4. *Conseiller principal du directeur des poursuites publiques*, Îles Salomon, Bureau du directeur des poursuites publiques, Îles Salomon, de décembre 2007 à mars 2008.

J'ai été chargé de conseiller et d'encadrer le directeur des poursuites publiques et de développer les capacités de son bureau et de son équipe. J'ai procédé à une évaluation du bureau et développé une nouvelle structure du bureau et de gestion des dossiers. J'ai en outre dispensé une formation pour le personnel concernant la procédure de mise en accusation.

5. *Procureur consultant de la Couronne*, Queensland (Australie), Bureau du directeur des poursuites publiques, Queensland, de février 1991 au 18 mars 2002.

Le poste de procureur consultant de la Couronne est le poste de défenseur le plus élevé au sein du Bureau. De par cette fonction, je participe aux procès et appels les plus complexes. J'ai en outre été directement chargé du perfectionnement professionnel du personnel et de la formation des compétences. Dans cette fonction, j'ai pris, sans contrôle, l'initiative, lorsque cela était nécessaire, d'engager, de moduler ou suspendre de graves poursuites pénales. J'ai aussi régulièrement prodigué des conseils à la police, au directeur des poursuites publiques et au Ministre de la Justice et procureur général.

6. *Juriste principal*, Queensland (Australie), directeur des poursuites publiques du Commonwealth, de juin 1988 à février 1991.

Les fonctions de ce poste, dans les grandes lignes, consistent à intenter des poursuites pour infractions à la législation du Commonwealth, prodiguer des conseils au directeur des poursuites publiques et aux autorités chargées des enquêtes, de représenter le bureau et de gérer, superviser et perfectionner le personnel.

7. *Aide auprès de l'avocat*, Queensland (Australie), Commission d'enquête concernant les éventuelles activités illégales et l'inconduite afférente des services de police, de mai 1987 à juin 1988.

J'ai été l'un des cinq fonctionnaires originellement désignés pour assister M. Fitzgerald, Q. C., dans son enquête sur la corruption policière et politique au Queensland.

J'ai été personnellement chargé d'ouvrir, superviser et conduire des enquêtes concernant les activités de personnes en rapport avec le mandat de la Commission. J'ai entre autres étudié personnellement certains dossiers, dirigé des équipes de policiers, avocats, analystes financiers chargés d'enquêter, prodigué des conseils au commissaire royal, été en contact avec une grande diversité d'autorités extérieures et plaidé devant le tribunal et devant la Commission pour des questions couvertes par le mandats des commissions.

8. *Juriste*, Queensland (Australie), Haute Direction de la constitution et de la législation – Bureau du solliciteur général, de mai 1985 à mai 1987.

J'ai eu pour charge de donner des conseils en matière de droit constitutionnel, de droit pénal, ou autres questions, et de conseiller, surveiller la ratification des changements proposés dans la législation nationale. Une telle charge suppose, entre autres choses, de prodiguer des conseils de politique et de droit au gouvernement, de rédiger des projets de loi, d'informer le conseiller parlementaire et de conseiller le Ministre de la Justice et procureur général à toutes les phases de l'adoption des mesures législatives, notamment au parlement. J'ai représenté le solliciteur général lors de différentes conférences du Commonwealth/de l'État (par exemple les négociations du Commonwealth/de l'État concernant le Traité d'entraide judiciaire en matière pénale et la législation qui lui est associée) et j'ai participé à des réunions du Comité permanent des procureurs généraux.

9. *Juriste et procureur de la Couronne*, Queensland (Australie), Haute Direction des poursuites, Bureau du solliciteur général, d'août 1979 à mai 1985.

À cette époque, le Bureau du directeur des poursuites publiques n'existait pas, et la Haute Direction des poursuites était chargée de mener les poursuites par mise en accusation et les poursuites pour délits mineurs divers.

Ce fut mon premier contact avec la procédure des poursuites. Je menais des poursuites régulièrement, sur une grande diversité d'infractions pénales par mise en accusation, ainsi qu'une grande diversité de délits mineurs.

Au cours de cette période, j'ai également exercé les fonctions de fonctionnaire responsable de ce qui allait devenir la Section des appels et j'ai aussi dirigé une équipe de procureurs dans la poursuite des infractions. J'ai été régulièrement appelé à donner des conseils et des opinions.

10. *Avocat de la défense*, Queensland (Australie), Bureau du défenseur public, de juin 1978 à août 1979.

Ce fut mon initiation à la pratique du droit pénal. J'ai été chargé de préparer les dossiers de la défense, et après mon admission en janvier 1979 j'ai fait mon entrée au tribunal de district en charge de défendre divers accusés.

## 2. James K. Stewart (Canada)

[Original : anglais]

### Sommaire raisonné des expériences acquises

Les avantages que j'apporterais à la fonction de procureur adjoint (poursuite) sont notamment une expérience dans le domaine des poursuites pénales, tant sur le plan national qu'international ; des compétences pour plaider en première instance et en appel ; une carrière réussie de haut responsable juridique ; une aptitude à travailler dans un environnement multiculturel et interdisciplinaire ; et une souplesse d'esprit. L'anglais et le français sont mes langues de travail.

Au Canada, j'ai prospéré dans un système juridique fondé sur l'État de droit, et qui repose sur la compétence et sur l'intégrité des avocats. Trente années d'expérience m'ont enseigné une grande connaissance du droit ; mais aussi la manière de traiter avec les personnes avec clairvoyance et courtoisie, qu'elles soient victimes ou témoins, officiers de police, avocats de la défense, juges, ou encore accusés.

J'ai pu acquérir mon expérience sur le plan international en exerçant pendant plus de huit années des fonctions dans le cadre des Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie. Au Tribunal pour le Rwanda, le fait d'occuper les fonctions de premier substitut du procureur dans les premiers jours du Tribunal m'a permis d'obtenir une connaissance de première main des défis présentés par les procès pénaux internationaux. L'équipe chargée des poursuites que je dirigeais a su traiter avec succès les premières affaires entendues par les Chambres de première instance d'Arusha.

Occupant les fonctions de responsable en chef des poursuites pour le Tribunal pénal de l'ex-Yougoslavie, et plus tard celles de responsable – couronné de succès – de la Division des Appels et des Avis juridiques au Tribunal pour le Rwanda, m'a permis de développer des qualités de dirigeant et d'acquérir une expérience de gestion qui allait être précieuse pour aider le procureur à réaliser son mandat à la Cour pénale internationale.

Inspiré par l'exemple de mon énorme travail en tant que responsable des appels au Tribunal pour le Rwanda, j'ai cherché à insuffler à mes équipes un désir d'excellence et une fierté dans les réalisations. Nous avons développé un programme de formation aux plaidoiries en appels pour les avocats en appel servant aux Tribunaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie et pour la Cour pénale internationale. Ce cours sert toujours de modèle pour celui qui est utilisé pour la formation à la plaidoirie en appel à la Cour pénale internationale. En tant que haut responsable, j'étais très attentif à la planification du travail et aux évaluations du rendement, impliquant activement mes équipes pour qu'ils établissent eux-mêmes un cadre organisationnel. Notre procureur en appel a joui d'une excellente réputation auprès de la Chambre d'appels.

En tant que responsable des poursuites au Tribunal pour l'ex-Yougoslavie, j'avais en charge de superviser toutes les opérations de la Division des poursuites. En collaboration avec l'avocat principal et, en particulier, le responsable des enquêtes, j'ai aidé le procureur adjoint et le procureur dans la gestion globale du Bureau du procureur. En tant que haut responsable du bureau du procureur, j'ai également eu à traiter avec les gouvernements et des organismes externes sur des sujets sensibles.

Ma pratique du droit au service de la Couronne, au Canada, a été longue et fort diverse. Depuis la fin de l'année 2007, toutefois, ma tâche s'est recentrée presque exclusivement sur les appels en matière pénale devant la Cour d'appel de l'Ontario et la Cour suprême du Canada. En tant qu'avocat général dans mon bureau, je donne également certains avis juridiques à mon directeur, mentor et avocat moins expérimenté, et sert d'interlocuteur principal pour les stagiaires.

## Curriculum vitae

### Éducation

1. *Cour de formation professionnelle du Barreau*, 1976-1977, à Toronto.
2. *LL. B.*, 1972 -1975, Faculté de Droit, Université de Toronto, Toronto.
3. *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français par les méthodes audio-visuelles*, 1971, Université Laval, Ste.-Foy, Québec.
4. *M. ès A.*, 1969-1971, Faculté des Lettres, Université Laval, Ste.-Foy, Québec.
5. *B. A.*, 1964-1967, Faculté des Lettres, Université Queen's, Kingston, Ontario.

### Qualifications professionnelles

Avocat et procureur, membre en règle du Barreau du Haut-Canada ; admis au Barreau de l'Ontario le 29 mars 1977.

### Langues

Parle couramment l'anglais et le français.

### Compétences informatiques

Connaissances de base de MS Word, Microsoft Outlook, et Lotus Notes.

### Expérience professionnelle

1. *Du 27 août 2007 jusqu'à aujourd'hui : Avocat général* au Bureau des avocats de la Couronne – Droit pénal, ministère du Procureur général, Toronto.

En tant qu'avocat général du Groupe sur la pratique des appels, ma première tâche consiste à traiter les appels en matière pénale à la Cour d'appel de l'Ontario et à la Cour suprême du Canada au nom du procureur général. J'ai beaucoup de travail concernant les dossiers en appel, travaillant à la fois en anglais et en français. En plus de la charge de dossiers habituels, mon bureau m'autorise à apporter mon aide au procureur du Tribunal spécial de la Sierra Leone (SCSL) pour des dossiers en juridiction d'appel.

J'ai été codirecteur d'un cours sur la plaidoierie en appel, qui a été lancé avec succès en juillet 2011 dans le cadre des stages d'été de l'Association des procureurs de la Couronne de l'Ontario (OCAA) organisés à London, Ontario.

Depuis trois ans maintenant, j'occupe les fonctions de directeur de stage dans notre bureau, et encadre des étudiants stagiaires.

2. *Du 31 janvier 2004 au 31 juillet 2007: Chef de la Division des appels et des avis juridiques (DAAJ)*, et, précédemment, conseiller principal des appels et chef de la section des appels au Bureau du procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), en Arusha (Tanzanie).

Relevant directement du procureur, j'ai eu en charge de développer les capacités de son Bureau à traiter les dossiers en appel, qui jusque-là avaient été traités par l'avocat de La Haye. J'étais chargé de gérer l'ensemble des dossiers d'appel au nom du procureur, notamment la planification, le recrutement et l'évaluation du comportement professionnel, et de diriger la Division. J'ai plaidé comme avocat principal devant la chambre d'appel du Tribunal pour le Rwanda.

Devant la nécessité de renforcer les compétences et la confiance du conseil en appel ayant des expériences et des antécédents différents, et la nécessité d'imposer une approche cohérente des appels, j'ai conçu et aidé à la mise en œuvre d'une formation à la plaidoierie en appel pour le conseil de la Division. L'un des cours a également servi à former aux travaux du procureur en appel du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)

et de la Cour pénale internationale (CPI). Le Conseil de la Division a bénéficié d'une excellente réputation auprès de la chambre d'appel du Tribunal pour le Rwanda.

En tant qu'avocat expérimenté, j'ai été impliqué dans la gestion globale du Bureau du procureur. J'ai dispensé des conseils dans le domaine juridique et de politique générale au procureur et à la haute direction, ainsi que des conseils d'ordre juridique à l'équipe chargée des procès. Notre Division avait également en charge de dispenser une formation continue en matière juridique aux agents professionnels du Bureau. De janvier à mai 2007, j'ai également été responsable intérimaire des poursuites.

J'ai utilisé aussi bien l'anglais que le français dans l'exercice de mes fonctions.

3. *D'octobre 2001 à janvier 2004 : Avocat général et Chef du Groupe sur la pratique des poursuites en justice* au Bureau des avocats de la Couronne – Droit pénal, ministère du Procureur général, Toronto.

Mes fonctions d'avocat général m'ont amené à traiter les appels devant la Cour d'appel de l'Ontario au nom du procureur général, et à prodiguer des conseils d'ordre juridique aux services de police et aux bureaux du procureur de la Couronne de l'Ontario.

En tant que chef du Groupe sur la pratique des poursuites en justice, fonction que j'ai exercé du 15 avril 2002 jusqu'au 15 décembre 2003, j'ai encadré les travaux d'un groupe du procureur de la Couronne, qui avait pour unique mandat de traiter des affaires présentées par l'Unité des enquêtes spéciales, mettant en cause des fusillades policières ou autres formes graves de violence impliquant des officiers de police, ainsi que la responsabilité pour autres affaires sensibles mettant en cause des officiers de police ou des fonctionnaires de justices supposés avoir commis des infractions pénales. En tant que chef de ce groupe de pratique, j'ai dirigé des affaires cirminelles et participé à l'encadrement supérieur du Bureau.

4. *De janvier 1999 à septembre 2001: Chef des poursuites*, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), à La Haye (Pays-Bas).

Relevant du procureur adjoint, j'avais pour charge de gérer l'ensemble des opérations de la Division des poursuites du Bureau du procureur du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie. Cette Division instruisait tous les procès ainsi que les procédures qui leur sont liées devant les chambres de première instance, et apportait des conseils d'ordre juridique et de politique générale au procureur adjoint et au procureur.

J'ai conseillé régulièrement le procureur adjoint et le procureur sur des questions sensibles, et participé à des réunions qu'ils organisaient avec des représentants gouvernementaux et des organismes extérieurs.

Parmi de nombreuses autres responsabilités liées aux poursuites, j'avais également pour tâche d'aider à dispenser une formation à la plaidoirie. Je devais également participer au recrutement. Avec le chef des enquêtes, le premier substitut du procureur et le conseiller principal chargé des appels, j'ai apporté mon aide au procureur adjoint et au procureur dans la gestion globale du Bureau du procureur.

La section des appels ne faisait pas partie de mes attributions, mais j'ai souvent apporté des conseils sur des questions d'appel.

5. *De février 1997 à décembre 1998 : Premier substitut du procureur, au Bureau du procureur* du Tribunal pour le Rwanda ; mon lieu d'affectation se trouvait à Kigali (Rwanda), mais j'ai passé la plus grande partie de mon temps en mission, en Arusha (Tanzanie), siège du Tribunal.

J'ai dirigé avec succès l'équipe affectée aux procès ayant mené les premières poursuites devant les chambres de première instance du Tribunal pour le Rwanda (notamment pour les affaires *Akayesu*, *Kayishema-Ruzindana* et *Rutaganda*). En tant que chef d'équipe, j'ai aidé à concevoir et à dispenser, avec d'autres membres de mon équipe plus expérimentés, une formation en plaidoirie à mon équipe affectée aux procès, en particulier les techniques de contre-interrogatoire. En tant qu'avocat principal, j'ai été fortement engagé dans tous les aspects de nos responsabilités en matière de litige en Arusha.

Au cours de cette période, j'ai également été haut représentant du Bureau du procureur en Arusha, en l'absence du procureur adjoint ou du procureur, et j'ai exécuté les tâches

administratives, planifié notre travail, traité avec le président et autres hauts fonctionnaires du Tribunal, répondu aux questions de la presse. J'ai tenu pleinement informé le procureur adjoint, basé à Kigali, sur tous les aspects de notre mission. Mes langues de travail étaient l'anglais et le français.

6. *De février 1985 à février 1997: Procureur de la Couronne puis avocat principal, et ensuite avocat général, au Bureau des avocats de la Couronne – Droit pénal, ministère du Procureur général, Toronto.*

J'avais pour charge principale de gérer les affaires pénales au niveau de toutes les instances en Ontario, jury et non-jury, et les appels devant la Cour d'appel de l'Ontario et la Cour suprême du Canada au nom du procureur général. Je travaillais dans les deux langues, anglaise et française.

En tant qu'agent spécialement désigné par écrit par le procureur général, je conseillais les officiers de police dans la préparation du matériel à l'appui des demandes d'autorisation d'intercepter des communications privées et, le cas échéant, faisais de telles demandes au juge. J'ai conseillé les officiers de police concernant les mandats de perquisition et autres questions en rapport avec les enquêtes.

J'ai également contribué à la formation en plaidoirie des procès en appel pour le procureur de la Couronne et l'avocat de la défense, et enseigné le droit pénal au cours de formation professionnel du Barreau.

7. *De décembre 1979 à janvier 1985 : Procureur adjoint de la Couronne Bureau central du procureur de la Couronne, à Toronto.*

J'avais en charge, entre autres, de gérer les poursuites pénales au nom de la Couronne au niveau de toutes les instances en Ontario, jury et non-jury. D'août à septembre 1984, j'ai participé à un échange entre l'Ontario et le Québec, qui m'a permis de traiter des affaires pénales devant la cour pénale sans jury, au nom du *substitut du procureur général*, à Québec, où j'ai exercé exclusivement en français. En tant qu'avocat bilingue, j'ai exercé dans les tribunaux de première instance d'autres villes de l'Ontario également, pour conduire des procédures en langue française.

8. *De novembre 1977 à novembre 1979 : juriste, Bureau de l'Ombudsman, Toronto.*

Ma charge consistait, entre autres, à conseiller l'Ombudsman et son équipe, en ce qui concerne les enquêtes et les différentes plaintes formulées à l'encontre des organisations gouvernementales de l'Ontario. J'ai aidé à l'encadrement des personnels non juristes.

9. *D'août 1975 à août 1976 : étudiant stagiaire de Robert J. Carter, Q. C., à Toronto.* Mon principal était un procureur de la défense de premier plan dans le domaine pénal, très occupé et ayant une grande pratique de l'appel.

### **Autres activités et responsabilités professionnelles**

1. Membre de l'Association des procureurs de la Couronne de l'Ontario (OCAA) et de l'Association internationale des procureurs (IAP).

2. J'ai fait une présentation des procédures et du droit pénal canadien à une délégation de la commission judiciaire de l'Assemblée nationale vietnamienne à Ottawa, le 28 novembre 2011.

3. J'ai conçu et dispensé un cours sur la rédaction en matière de juridiction d'appel pour le Bureau du procureur de la Cour spéciale de la Sierra Leone (SCSL), en prévision du procès Taylor en attente, à La Haye (Pays-Bas), les 7-10 septembre 2011.

4. J'ai contribué, en tant que codirecteur, à la conception puis à la dispense du cours d'été sur la plaidoirie en appel de l'Association des procureurs de la Couronne de l'Ontario (OCAA) qui s'est tenu à l'université Western Ontario de London (Ontario), du 18 au 21 juillet 2011. (Dans le cadre de ce cours, j'ai joué un rôle essentiel dans l'obtention, par l'Association, d'une subvention accordée par la Fondation du droit de l'Ontario, pour financer la participation de quatre procureurs en appel des Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie.)

5. J'ai contribué à la conception puis à la dispense d'un cours sur la rédaction en matière de juridiction d'appel pour la Division des appels et des avis juridiques du Bureau du procureur de Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), en Arusha (Tanzanie), les 8 et 9 mars 2011.
6. J'ai occupé les fonctions de juge pour le concours annuel de la Coupe Gale, à Toronto, le 25 février 2011, en classant par avance les mémoires d'appel en français.
7. J'ai participé, à l'invitation du procureur du Tribunal pour le Rwanda au 5<sup>e</sup> colloque des procureurs, qui s'est tenu à Kigali (Rwanda) du 11 au 13 novembre 2009, en présentant une communication sur l'admission d'office dans les procès tenus devant les tribunaux nationaux de faits établis par les tribunaux spécialisés, tel que le Tribunal pour le Rwanda.
8. J'ai participé, sur invitation, au symposium international « Le Tribunal pour le Rwanda : Modèle ou contre-modèle pour la justice pénale internationale ? Perspectives des différents acteurs concernés », tenu à Genève (Suisse), du 9 au 11 juillet 2009.
9. J'ai participé, à Toronto, en tant que démonstrateur sur le thème de la plaidoirie, au projet de coopération judiciaire entre le Canada et la Chine (CCJLP) : « Échanges techniques sur les preuves criminelles », organisé par le Conseil national de la magistrature, les 14 et 15 novembre 2007.
10. J'ai initié, conçu puis contribué à dispenser une formation dans le domaine de la plaidoirie en appel pour le procureur en appel, formation ayant servi dans le cadre du Tribunal pour le Rwanda (TPIR), le Tribunal pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et la Cour pénale internationale (CPI), à travers le Programme de formation à la plaidoirie d'appel, commun aux trois Tribunaux cités, en janvier 2005 à La Haye (Pays-Bas) ; en 2006 en Arusha (Tanzanie) ; en 2007 à La Haye ; et en 2008 en Arusha.
11. J'ai dirigé un séminaire de renforcement des capacités pour la Division des appels et des avis juridiques du Tribunal pour le Rwanda, pour accueillir un nouvel avocat dans la Division et créer un manuel des bonnes pratiques couvrant toutes les procédures en matière d'appel, à Tengeru (Tanzanie), du 7 au 9 juin 2007. (Ce programme a été dispensé en prévision d'une gestion transitoire, étant donné mon départ imminent des fonctions de chef de la Division et de mon retour au Canada.)
12. J'ai donné un certain nombre de conférences en français sur les concepts fondamentaux de droit international dans un cours donné aux enquêteurs, procureurs, et juges congolais sous les auspices des Nations-Unies, par l'Institut international des enquêtes criminelles (IICI), à Kinshasa (République démocratique du Congo), en mars 2007.
13. J'ai initié et aidé à l'organisation d'un séminaire à La Haye (Pays-Bas), pour permettre au procureur en appel travaillant aux Tribunaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie de discuter de diverses questions d'ordre juridique d'importance et d'intérêt réciproque, du 2 au 6 novembre 2006.
14. J'ai participé en tant qu'intervenant sur le thème « Du fait historique à la preuve juridique » dans le cadre d'une conférence parrainée par la Section des crimes de guerres et des crimes contre l'humanité du Ministère fédéral de la Justice canadien, à Ottawa, du 7 au 9 décembre 2003.
15. J'ai participé en tant qu'observateur et formateur à la plaidoirie à l'atelier intensif sur la plaidoirie (ITAW), à la faculté de droit Osgoode Hall de Toronto, les 6 et 7 juillet 2003.
16. J'ai présenté une communication sur le thème « Poursuites pénales internationales : le procureur idéal, statut, moyens et responsabilités », dans le cadre d'une conférence intitulée « La voie vers la Cour pénale internationale : tous les chemins mènent à Rome », organisée à Montréal par l'Institut canadien pour l'administration de la justice (CIAJ) et la faculté de droit de l'université de Montréal, les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2003. (Mon article a été publié dans *La Voie vers la Cour pénale internationale : tous les chemins mènent à Rome - The Highway to the International Criminal Court: all roads lead to Rome* (Montréal, Éd. Thémis, 2004).

17. J'ai participé en tant que juge bilingue au concours annuel de la Coupe Gale, à Toronto, les 21 et 22 février 2003, comme je l'ai fait aussi au cours de la période 1989-1996.
18. J'ai parlé sur le thème « Expériences d'enquêtes médico-légales pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda » dans le cadre du Réseau d'échanges en matière de droit pénal international (ICLN), conférence intitulée « Instauration de la Cour pénale internationale », et tenue à La Haye (Pyas-Bas) du 18 au 20 décembre 2002.
19. J'ai parlé devant la *114<sup>e</sup> promotion du Cours supérieur d'état-major* du Collège militaire de l'armée française, à Paris (France), à propos des actions du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), en juin 2001.
20. J'ai dirigé un atelier au Module du Collège des Forces canadiennes sur le droit des conflits armés, à Toronto, du 30 octobre au 3 novembre 2000, où j'ai également parlé de questions relevant du droit des conflits armés rencontrés au Tribunal pour le Rwanda, ayant déjà offert ce service au Collège du 1<sup>er</sup> au 5 novembre 1999.
21. J'ai animé un séminaire dans le cadre du cours de procédure pénale de la formation professionnelle du Barreau, à Toronto, chaque année, au cours de la période 1986-1996.
22. J'ai aidé à la planification et à la mise au point de matériels d'enseignement, et j'ai dispensé une formation en français pour le programme de formation juridique permanente des juges de paix de l'Ontario (*Formation permanente des juges de paix bilingues*), au cours de la période 1993-1996.
23. J'ai animé un séminaire dans le cadre du programme Plaidoirie en appel organisé par le Centre de l'Ontario pour la formation en plaidoirie, à Toronto, en avril 1994.

### 3. Raija Toiviainen (Finlande)

[Original : anglais]

#### Sommaire raisonné des expériences acquises

Chère Madame, cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ma candidature au poste mentionné ci-dessus. Je suis juriste finlandaise, âgée de 57 ans et mère de famille.

J'occupe les fonctions de procureur d'État et je suis également Chef de l'Unité internationale du Bureau du procureur général. J'occupe cette fonction depuis plus de quatorze ans. Le Bureau du procureur général est l'autorité centrale du Service des poursuites finlandais, qui est une institution d'experts regroupant plus de 300 avocats. Mes fonctions impliquent une coopération avec les procureurs comprenant notamment une formation concernant les affaires pénales de dimension internationale, et une partie importante de ma tâche concerne la gestion stratégique, l'encadrement et le développement des procédures de poursuite.

Depuis mars 2007, je suis procureur en chef chargé d'un dossier concernant le génocide du Rwanda, de 1994. Le défendeur a été condamné pour génocide à la prison à vie par la Cour d'appel le 30 mars 2012.

En outre, j'ai occupé les fonctions de procureur au Bureau du procureur d'Helsinki pendant plus de six ans, et les fonctions de juge à la Cour de district d'Helsinki pendant plus de huit ans.

Je possède par ailleurs une certaine expérience du travail en ministère, ayant occupé les fonctions d'avocat de l'Unité internationale du Ministère de la Justice pendant presque deux ans.

Pendant plus de seize ans, j'ai régulièrement participé à différents forums internationaux : dans les pays nordiques, dans la région de la mer Baltique, à l'Union européenne, au Conseil de l'Europe et au sein de l'Association internationale des procureurs (AIP). Je suis ainsi en contact avec un vaste réseau de contacts internationaux.

Au cours de l'ensemble de ma carrière, j'ai donc formé des procureurs, juges, avocats et autorités des enquêtes préliminaires.

En vous priant d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération,,

Raija Toiviainen

#### Curriculum vitae

##### Renseignements personnels

Nom : Raija Toiviainen  
Née le : 2 septembre 1954  
Nationalité : Finlandaise  
Sexe : Féminin

##### Formation universitaire

Diplôme d'enseignement supérieur, maîtrise en Droit, université d'Helsinki 1980, formation en magistrature assise, 1981.

## Études et formations complémentaires

- 1 Formation en conduite de procédures et prises de décision, 1990.
- 2 Formation relative à la reconstruction du système judiciaire, 1992-1994.
- 3 Deux périodes de formation approfondie aux fonctions de direction, en 2002 et en 2009-2012. Cette formation est fondée sur une éthique et sur des valeurs exigeantes et sur un travail de groupe *de direction*.
- 4 Stage de mise à jour pour procureurs expérimentés, 2006.
- 5 Cours sur les aspects civils de la gestion des crises, 2001. Thèmes : présence sur le terrain des organisations internationales, politique de la Finlande sur des problèmes de démocratie et de droits de l'Homme, gestion du stress, politique de santé et sécurité personnelle, sensibilisation au problème des mines, télécommunications, études de cas sur la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo, aspects culturels, accords juridiques internationaux et pratique juridique.
6. Cour sur la défense nationale, 2010. Formation dispensée à d'éminents responsables de la politique étrangère, de la sécurité et de la défense finlandaise, capacité de différents secteurs de la société à agir et gérer en situation d'urgence ; organisé par les Forces de défense finlandaises.

## Langues

Bonne connaissance et bonne compréhension de l'anglais écrit et parlé.

## Expérience professionnelle

1. *Chef de l'Unité internationale du Bureau du procureur général de Finlande*, Helsinki, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1997.

Le Service des poursuites de Finlande est une institution d'experts regroupant plus de 300 avocats, organe de l'administration centrale dépendant du Bureau du procureur général.

- (a) Leadership et développement.

Le Service des poursuites de Finlande est dirigé par le procureur suprême, le Procureur général. Le procureur général adjoint jouit des mêmes pouvoirs que le procureur général, et il agit en tant qu'adjoint du procureur général. Je remplace le procureur général adjoint.

La direction générale, le développement et la supervision des procédures de poursuite de Finlande sont assurés par le Bureau du procureur général. En tant que procureur d'État et chef de l'Unité internationale, je prends part à ces opérations. Une partie importante de mes attributions relève de la direction stratégique, de l'encadrement, du développement et du suivi de ces activités, ainsi que de l'évaluation des résultats. Je suis membre du groupe de direction du Bureau du procureur général depuis la fondation de ce Bureau, c'est-à-dire depuis plus de quatorze ans. La tâche essentielle du groupe de direction consiste à siéger en tant qu'organe consultatif pour des questions relevant de l'ensemble du Service des poursuites ainsi que du Bureau du procureur général. En-dehors des questions d'orientation des activités de poursuites, le groupe de direction traite de l'appropriation d'activité, exerceun suivi sur la réalisation des objectifs et l'utilisation des ressources.

La stratégie du Service finlandais des poursuites pour la période 2014-2020 a été confirmée en février 2012. J'ai participé à la rédaction, et serais responsable de sa mise en place.

En tant que chef de l'Unité internationale, je suis responsable de la stratégie et du développement des activités internationales du Service des poursuites de Finlande. En 1997, lorsque le Service des poursuites a acquis sa forme actuelle, il n'avait aucune activité internationale méritant d'être mentionnée. J'ai commencé à développer des activités internationales, et dès l'année suivante ces activités ont constitué une partie importante des activités du Service des poursuites. Nous bénéficions de certains réseaux pour coopérer avec tous les organismes internationaux importants sur tous les continents. Les procédures et instruments juridiques internationaux sont bien connus de nos procureurs.

Depuis 2000, je suis à la tête d'un groupe expert de procureurs spécialisés dans les affaires pénales internationales. Ce groupe aide et forme d'autres procureurs dans les dossiers pénaux de dimension internationale.

Depuis 2000 également, j'ai organisé, supervisé et développé les activités du bureau finlandais d'Eurojust, à La Haye (Pays-Bas). Eurojust coordonne les enquêtes et les poursuites au sein des autorités juridiques compétentes des États membres de l'Union européenne lorsqu'elles doivent traiter d'affaires graves de criminalité transnationale ou organisée. Je représente le gouvernement de la Finlande dans les négociations à Bruxelles, où se trouve le siège d'Eurojust.

En 2003, j'ai formé une équipe d'experts multi-administrative à l'intention des procureurs, juges, autorités des enquêtes préliminaires et législateurs, qui travaillent sous ma direction. Cette équipe surveille les pratiques juridiques d'extradition des auteurs d'infraction et la récupération des biens. Elle analyse également le matériel, et développe les activités opérationnelles des procureurs et des autorités des enquêtes préliminaires dans ce domaine.

L'Unité internationale que je dirige surveille les menaces relevant de la criminalité organisée internationale et en fait rapport au procureur général.

(b) Mon activité opérationnelle en tant que procureur d'État.

En tant que chef de l'Unité internationale, j'apporte mon aide aux procureurs et aux autorités d'enquêtes préliminaires finlandais sur les affaires criminelles d'envergure internationale. Mes connaissances en matière judiciaires sont nécessaires dans des dossiers relevant de la législation internationale de procédure pénale, telle que l'extradition ou l'assistance juridique.

Depuis 2007, je suis procureur en charge d'une affaire de génocide ayant eu lieu au Rwanda en 1994. Le défendeur est un Rwandais vivant en Finlande. Selon l'acte d'accusation, il a agi de fait comme meneur dont les ordres ont conduit à la destruction par le feu de nombreuses maisons tutsis, ainsi qu'au meurtre de façon cruelle d'innombrables Tutsis. Toutes les preuves ont été fournies, et les enquêtes ont été conduites dans ce dossier en dehors des frontières finlandaises. J'ai entamé une large coopération avec les autorités du Rwanda, ainsi qu'avec d'autres États au cours des enquêtes préliminaires et des procès. Cela a signifié, entre autres, vivre pendant de nombreuses semaines dans les pays concernés. Le matériel de l'enquête préliminaire est constitué de milliers de pages, et plus d'une centaine de témoins ont été entendus. 78 d'entre eux ont été entendus au Tribunal. La Cour de district et la Cour d'appel ont l'une et l'autre recueilli la plupart des témoignages personnels au Rwanda et en Tanzanie en collaboration avec les autorités. Devant la Cour de district, le défendeur a été condamné à la prison à vie pour génocide. La Cour d'appel rendra sa décision à la fin du mois de mars 2012.

Lorsque je remplace le procureur général adjoint, je dois statuer, entre autres choses, sur des plaintes qui ont été déposées au sujet de certaines actions réalisées par des procureurs (relevant par exemple de décisions, de procédures, ou de comportements de ceux-ci).

(c) Autres activités.

Pendant quatorze ans, j'ai été membre de différents organismes internationaux, et j'ai représenté le Service des poursuites de Finlande dans de nombreux forums internationaux. Je suis également membre de plusieurs réseaux nationaux et internationaux, les plus significatifs étant :

- (i) Réunions de coopération des services de poursuites des pays scandinaves ; notamment du Réseau nordique des enquêtes et poursuites pour génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre ;
- (ii) Les réunions annuelles des procureurs généraux des États de la mer Baltique (pays scandinaves, baltiques, Allemagne, Pologne et Russie) ;
- (iii) Membre du Réseau judiciaire européen ;
- (iv) Réunions stratégique et autres d'Eurojust ;
- (v) Membre du Réseau de l'Union européenne des enquêtes et poursuites pour génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre ;

(vi) Membre du Forum consultatif de l'Union européenne ;

(vii) Membre du Conseil consultatif des procureurs européens, Conseil de l'Europe, ainsi que membre du groupe de travail et du Bureau (organes préparateurs) ;

(viii) Représentante de la Finlande au GRECO (Groupe d'États contre la corruption, Conseil de l'Europe) ;

(ix) Coopération judiciaire entre l'Estonie, la Russie et la République populaire de Chine ; et

(x) Association des procureurs internationaux (API), membre du comité exécutif, et vice-présidente pour l'Europe.

2. *Avocate de l'Unité internationale du Ministère de la Justice de Finlande*, d'avril 1996 à décembre 1997.

Mes attributions concernaient les questions d'extradition, l'assistance juridique civile et pénale et les enlèvements d'enfants. Je préparais également, et mettais à exécution des projets de coopération judiciaire entre le Ministère de la Justice, la Région baltique et la République populaire de Chine. Je représentais le Ministre de la Justice lors de réunions du Conseil de l'Europe, et aidait la direction du ministère pour l'organisation de visites internationales.

3. *Juge à la Cour de district d'Helsinki*, de 1988 à 1996.

J'ai exercé en tant que juge en division pénale, où j'ai dû me prononcer, entre autres, sur différentes infractions dans le domaine économique, de la violence, de la propreté, de la protection des travailleurs, ainsi que d'infractions commises sur le travail, ou encore liée à la délinquance juvénile. Entre 1989 et 1991, j'ai été juge en chef pour les mesures coercitives. J'avais pour charge de prononcer des condamnations d'emprisonnements, des confiscations, gels ou autres mesures coercitives. Au cours de cette période, j'ai également exercé en tant que juge dans les affaires civiles. Ensuite j'ai rendu des décisions dans des affaires commerciales, de contract, de société, ainsi qu'en matière de droit du travail, droit familial ou pour des questions de droits de succession.

4. *Procureur au Bureau du procureur d'Helsinki*, de 1982 à 1988.

J'ai exercé en tant que procureur dans différentes affaires pénales, telles que les infractions avec violence, et plus de quatre années pour des affaires d'infractions graves liées aux drogues. Dans ces dernières affaires, il était particulièrement difficile d'obtenir des preuves, et d'appliquer la procédure dans le cas de gros dossiers où les délinquants agissaient en bandes. À cette époque, les équipes de procureurs n'étaient pas encore en usage pour les gros dossiers, et seul un procureur était responsable de la gestion de l'affaire à toutes ses phases.

5. *Formatrice*

Au cours de l'ensemble de ma carrière, j'ai exercé en tant que formatrice pour les procureurs, juges, autorités des enquêtes préliminaires et avocats. Le prochain cours que je serai appelée à dispenser aura lieu en novembre. Il s'agit d'un cours de droit en matière de procédure internationale, il est destiné aux procureurs.

6. *Autres responsabilités*

Pendant plusieurs années, j'ai exercé en tant qu'expert en projets législatifs pour la Justice et les Affaires intérieures de l'Union européenne, et en tant que membre de groupes de travail nationaux et internationaux. J'ai également écrit des articles qui ont principalement été publiés dans la Lettre d'information du Service des poursuites.

### **Données à caractère personnel**

Mes compétences administratives et professionnelles ont été évaluées par un test d'aptitude et par estimation personnelle. Au regard des résultats, je suis une personne professionnelle, responsable, consciencieuse et travailleuse. Du point de vue de mon travail et de ma carrière, je suis ambitieuse, déterminée, claire et ordonnée. On me dit coopérative.

J'exprime mes opinions et je les défends. Mon attitude est positive et ouverte. J'ai de l'énergie pour affronter de nouveaux problèmes, une aptitude à écouter et encourager, et à entreprendre un travail d'équipe.

Je suis en bonne santé et pleine d'énergie pour le travail. Je me tiens en forme, j'ai des activités de loisir et un vaste cercle d'amis. Ma famille est très importante pour moi.

Avec mes salutations respectueuses,

Raija Toiviainen

---